Chronique Roubaisienne

BUREAU : 39, Rue Pauvrée, 39 — ROUBAIX
TELEPHONE — Numéro 3.28 — TELEPHONE

Manifestation du souvenir

Nous rappelons que le cortège partira de la « Paix », à onze heures du matin, pour se rendre au cimetière où des couronnes seront déposées sur le monument élevé aux victimes du travail.

Nous rappelons que le citoyen Jules Guesde, député de Roubaix-Wattrelos prononcera un discours au cimetière.

Nous rappelons aussi qu'il est du devoir de tous les ouvriers d'assister au pèlerinage du Souvenir.

Il faut un cortège imposant ; il faut une manifestation superbe à ceux qui tombèrent au champ du Travail, victimes du Capital,

R. L.

* * *

Travailleurs, il y a du sang, de votre sang sur les milliards prélevés sur votre labeur, que se partagent vos employeurs.

Et il en sera ainsi, l'industrie moderne ne cessera d'être un abattoir d'hommes, de femmes et d'enfants que, lorsque devenus socialement les maîtres des moyens de production, vous pourrez pourvoir vous-même à votre sécurité.

Jules GUESDE.

Contre les grévistes

Il est rare qu'un voleur perde une occasion de se proclamer honnête homme. Il est difficile de croiser un coléreux personnage qui ne vienne vous glisser dans le tuyau de l'oreille : « Moi, vous savez, je ne m'emballe jamais ». Il est presque impossible de rencontrer un menteur sans lui entendre raconter que la Vérité, au sortir de son puits, n'était que la Saint-Jean auprès de lui.

Le journal de tous les capitalistes et de tous les jaunes crie partout son impartialité et jamais on ne vit partialité plus révoltante que celle qui s'étale dans chacune de ses colonnes.

Nous donnons le pour et le contre, déclarait-il l'autre jour encore.

Ce journal, qui se prétend l'ami de la classe ouvrière, nous semble avoir, surtout, donné le contre, en ce qui concerne les employés des tramways et nous tenons, maintenant que la grève est terminée, à montrer ce que fit cette feuille patronale dans une grève où toutes les réclamations des employés étaient fondées, de l'avis même de ceux qui les combattaient.

Deux coupures nous suffiront, deux coupures ou, pour mieux parler, deux citations, car nous ne voudrions pas qu'on puisse dire que les coupures furent habilement faites et que le sens de la phrase s'en trouva changé.

Le 25 avril, nous relevons, page 2, colonne 3, avec comme sous-titres : « Quelques incidents », l'entrefilet suivant :

« Chaque jour, à la sortie des voitures du dépôt de l'Union, mais surtout le soir, à leur rentrée, les grévistes se portent en foule de ce côté dans le but d'intimider les agents qui continuent à travailler. On remarque dans leurs rangs des individus étrangers à la corporation et que le comité de la grève ferait bien d'expulser pour dégager sa responsabilité en cas d'incidents violents.

» Mardi matin, un employé magasinier, de la Compagnie, M. Achille Dhaene, demeurant au Laboureur, venait prendre son travail, lorsqu'il fut rencontré, rue de Lannoy, par un groupe de grévistes qui, par intimidation, lui firent rebrousser chemin.

» **Les grévistes se sont réunis, à onze heures du matin,** comme chaque jour, au siège syndical, rue du Collège. Ils sont partis ensuite en cortège vers Tourcoing. Un peloton de cyclistes les précédait.

» Plusieurs employés qui exercent les fonctions de wattman ou de conducteur ont demandé à être protégés contre les menaces des grévistes. C'est pourquoi un agent de police a été placé sur certaines voitures ».

Nous ne changeons pas un mot dans le passage que nous livrons à l'opinion publique.

Est-ce là de l'information ou du mensonge ?

Nous le demandons aux habitants de Roubaix qui furent unanimes à déclarer que jamais grévistes ne furent si calmes et jamais grève si exempte d'incidents.

Le 27 avril, on continue et nous pouvons lire, page 3, colonne 5.

« Nous n'avons rien de bien particulier à signaler, aujourd'hui, à propos de la grève générale des employés des tramways de Roubaix-Tourcoing. Un service très irrégulier continue à être assuré dans les mêmes conditions que les jours précédents et les employés restés au travail sont encore l'objet de menaces et d'insultes ».

Est-ce de l'information ou du mensonge ? Nous le demandons encore.

Enfin, le dimanche 28, le même journal publie, en première et deuxième pages, un filet intitulé : « Les grèves dans la région ».

Un gros sous-titre, bien voyant, note : « Attentat contre un chef d'équipe ».

Pourquoi cherche-t-on, pour corser cette affaire, à en rendre les grévistes responsables ? Pourquoi mettre ce vulgaire fait-divers, ce pseudo-attentat, sous le titre « Les grèves dans la région » ?

Ce n'est pas de l'information, ce n'est même plus du mensonge, c'est une insinuation perfide que glisse, sans en avoir l'air, le journal ennemi de la classe ouvrière.

Il était nécessaire de le montrer pour ceux qui espèrent encore qu'un journal à la solde des capitalistes pourra montrer quelque impartialité envers les travailleurs.

R. L.

Les grèves

CHEZ ALFRED MOTTE

Hier matin, le bruit circulait en ville que les soigneuses de l'usine Alfred Motte, rue d'Avelghem, s'étaient mises en grève au nombre de quatre-vingts, réclamant une augmentation de salaire.

Dans l'après-midi, nous apprenions que le peignage était complètement désert, tous les ouvriers ayant quitté l'usine.

Voici quelles sont les réclamations formulées par eux.

1. Ouvriers des peigneuses Nobles, Lesters et Hoffermann, salaire porté de 33 1/2 à 35 centimes à l'heure.

2. Ouvriers de la préparation, 30 centimes au lieu de 26 1/2.

3. Embauchage des ouvriers fait par les directeurs et non plus par les contremaîtres.

4. Pas de victimes de grève.

CHEZ LES TEINTURIERS

Samedi, vers sept heures du matin, 70 ouvriers teinturiers sur 80, de l'usine Cocheteux frères, boulevard Gambetta, 71, se sont mis en grève, demandant une augmentation de salaire.

DANS LES TRAMWAYS

Le service a repris partout, hier matin, avec l'ancien personnel, les tamponnements ont aussitôt cessé.

La population a accueilli avec joie la reprise et, surtout, la victoire des employés. Le soleil lui-même a tenu à éclairer ce jour de triomphe, il a soulevé son rideau de nuages et, pour la première fois depuis le commencement de la grève, il a daigné sourire franchement.

Une collecte

Nous avons dit qu'une liste de souscription avait été déposée au Plat d'Or, par les cochers de fiacre. Cette collecte a rapporté 38 fr. 65.

AU TISSAGE TERNYNCK

Une délégation fut envoyée par les grévistes du tissage Ternynck à celui qui, depuis onze semaines, cherche à les prendre par la famine.

Pas plus que les précédentes, elle n'a été capable d'obtenir la moindre satisfaction.

En présence de cette attitude du patron, nous croyons devoir faire à nouveau appel aux tisseurs et à la population.

Ce n'est pas pour obtenir une augmentation de salaire que les grévistes luttent, c'est pour ne pas subir une diminution.

Leur cause est donc des plus justes et il faut qu'ils triomphent d'un patron inhumain.

Pour cela, ils ont besoin de l'appui de tous. Jusqu'ici on ne le leur a pas marchandé, mais il est nécessaire de continuer.

Pour vaincre la résistance de M. Ternynck, il faut des sous, beaucoup de sous.

Donnez tisseurs, donnez ouvriers de toutes corporations, ne vous lassez pas de donner.

Les grévistes d'aujourd'hui rendront tout cela en gros aux grévistes de demain.

AU PARQUET

FRAUDE SUR LES BEURRES. — M. Vérin, juge d'instruction a renvoyé à l'audience du tribunal correctionnel du 25 mai, le sieur D'Henry, 34 ans, directeur de la Laiterie Saint-Antoine à Mouvaux, pour falsification de beurre.

UN JEUNE VOLEUR. — Dans la nuit du 22 au 23 mars, un journalier, Henri Bintiens, 18 ans, s'introduisait chez M. Delporte Rousseaux, 126, rue de Roubaix, à Mouvaux, et après avoir fait main-basse sur une somme de 60 francs prenait la fuite. Arrêté, il fut amené au parquet, où M. Vérin, juge d'instruction l'a interrogé hier. Bintiens avoue être l'auteur du vol et disculpe sa maîtresse, Jeanne Verfriss, qui va bénéficier d'une ordonnance de non-lieu.

Bintiens est l'un des trois individus qui tentèrent il y a une quinzaine de jours de s'évader de la maison d'arrêt.

Il comparaîtra incessamment devant le tribunal correctionnel.

FOLIE OU VERITE. — M. Delalé, juge d'instruction chargé de l'affaire de mœurs dont Marie Leman, 16 ans, actuellement en traitement à l'Hôtel Dieu de Roubaix, avait déclaré avoir été victime, a reçu le rapport du médecin-légiste, qui ainsi que nous l'avons dit hier, l'avait examinée.

Le rapport dit que la jeune fille n'a pas été victime de violences.

SOCIALISTES ROUBAISIENS ! — Votre devoir est de vous inscrire à la Coopérative « La Paix » et de vous approvisionner à toutes les branches de son commerce, car en même temps qu'elle vous donne des marchandises de première qualité, elle est la seule à Roubaix qui vient en aide à ses membres en grève, laisse une quote-part à la propagande socialiste et soutient ,moralement et pécuniairement votre Parti, dans toutes les circonstances.

ACCIDENT DE CAMION

Un grave accident de voiture s'est produit vendredi soir, et l'état de la jeune victime a été jugé assez grave, hier, dans l'après-midi pour nécessiter son transport à l'Hôtel Dieu où il a été admis dans la soirée.

Henri Dutilleul est âgé de 15 ans, habite rue de Flandre, 27, et est employé chez un trieur de papiers de la rue du Fontenoy.

Il revenait de son travail lorsqu'il rencontra sur sa route un camion.

Voulut-il monter dessous, ne l'aperçut-il pas au moment où il arrivait sur lui. On ne saurait trop le dire.

Ce qui est certain, par exemple, c'est qu'une des roues lui est passée sur la jambe droite et qu'il a eu le tibia fracturé.

On s'empressa aussitôt de porter secours au malheureux enfant qui poussait des cris lamentables, et le docteur Montaigne averti lui donna les premiers soins avant de le faire conduire à son domicile.

GRAVE ACCIDENT

Jeudi vers 5 heures et demie du soir, M. Emile Leman, 48 ans, demeurant rue de Roubaix, 115, à Wattrelos, brouetteur de charbon à la Société Anonyme du peignage de la rue du Collège, a reçu le derrière d'un tombereau de charbon sur le pouce gauche. M. le docteur Leplat qui a donné des soins au blessé a constaté l'écrasement complet du pouce.

Le praticien a prescrit six semaines de repos et croit qu'il y aura incapacité permanente partielle.

AU CIMETIERE

Les inhumations vont recommencer à avoir lieu dans le compartiment numéro 1 du terrain commun du cimetière, ouvert le 6 janvier 1896 et clos le 12 juillet suivant.

En conséquence, les personnes propriétaires d'épitaphes de bois, de fer ou de pierre, placées dans ce compartiment, sont priées de les faire enlever dans le délai réglementaire, à défaut de quoi il y sera procédé d'office par des agents de la ville, conformément au règlement du cimetière.

Pour faire enlever les dites épitaphes, on devra s'adresser à M. le conservateur du cimetière, chargé de la surveillance de ces opérations.

UN APPRENTI TONDEUR BLESSE

Le jeune Félix Janssens, treize ans et demi, demeurant rue de la Guinguette, cour Mullier, 11, apprenti tondeur, chez MM. Jules Vanackère et Cie, teinturiers-apprêteurs, rue Racine, était occupé jeudi vers sept heures du matin, à lancer une cordelette sur l'arbre de son métier en marche. Tout à coup, la corde s'enroula autour de l'arbre, le pouce de l'apprenti fut pris dans l'extrémité de la corde formant œillet. De ce fait, le bras fut enroulé autour de l'arbre. Aux cris poussés par l'enfant des camarades de travail accoururent et le dégagèrent.

L'enfant reçut les soins de M. le docteur Desbonnets qui constata une fracture du radius gauche.

BRAS FRACTURE

Un grave accident est survenu vendredi vers six heures du soir, dans les ateliers de MM. Delattre et Paulus, constructeurs, rue de Tourcoing.

Quelques minutes avant de quitter le travail, M. Henri Vanhuysse, 28 ans, raboteur, demeurant rue de Tourcoing, 129, voulait faire passer une pièce de fer à la raboteuse. Malheureusement il eut le bras droit comprimé entre l'équerre fixé sur la table mouvante de la raboteuse et le bâti.

M. le docteur Carrette appelé à donner des soins au blessé, a constaté une fracture compliquée des deux os de l'avant-bras. Le praticien a prescrit deux mois de repos.

Aucun Dentifrice n'est comparable à l'EAU de SUEZ. Le seul qui Conserve et Préserve les Dents de la Carie. — Se trouve dans toutes les bonne pharmacies. 1422-4

LES RENTES DES TRAVAILLEURS

Chez MM. E. et D. Rogez, M. Jules Delbecq, 22 ans, mouleur, demeurant rue des Longues-Haies 188, a été brûlé au pied droit par de la fonte en fusion.

15 jours de repos.

— Un peintre de chez M. Berton Samain, M. Henri Bonte, 36 ans, demeurant rue Lavoisier, 12, qui était occupé rue de Lille, s'est fait des contusions aux pieds en tombant d'une échelle.

15 jours de repos.

— Chez MM. Henry Ternynck et fils, Mme Maria Vanderstraten, 5 ans, rattacheuse, demeurant rue de la Providence, 16, s'est blessée à l'index droit en remettant un rouleau.

15 jours de repos.

— Aux Magasins Généraux, M. Adolphe Vandeauvera, 30 ans, manœuvre, demeurant rue de Flandre, 29, s'est blessé au genou gauche en tombant d'un wagon.

3 semaines de repos.

— Chez MM. Etienne Motte et Cie, M. Charles Tinnelaire, 65 ans, peintre, demeurant, rue d'Alger, 201, s'est blessé à la jambe droite en tombant.

3 semaines de repos.

— Chez MM. Alfred Motte frères et Jules Parisse, M. Alphonse Clabet, 42 ans, fileur, demeurant rue de l'Ermitage, 29, s'est contusionné l'épaule droite en tombant.

15 jours de repos.

— Chez MM. G. Blanche et Lecaron, M. Adolphe Depauw, 26 ans, ajusteur, demeurant rue Pierre de Roubaix, 71, a été blessé à la main gauche, par suite de la chute d'une pièce de fonte.

Madame, vous êtes priée d'honorer de votre visite les rayons de Modes et Confections pour dames des Galeries Lilloises : choix élégance.

LIGUE DES DROITS DE L'HOMME

Le Comité d'entente internationale pour le désarmement universel organise, pour le dimanche 12 mai 1907, une grande manifestation mondiale.

Il formule ainsi son appel :

Nous demandons aux assemblées délibérantes de tous ordres et de toutes nations, aux sections de la Ligue des Droits de l'Homme et organisations analogues, aux groupements ouvriers de toutes catégories (syndicats coopératives, etc.), aux associations scientifiques, littéraires, philosophiques, sociologiques,quel que soit leur but, à toutes les collectivités, sans distinction de sexe, de race, de nationalité, de religion, d'opinion, d'émettre une résolution en faveur de la réduction des budgets militaires. Ainsi, de toutes parts, l'opinion publique, faisant pression en même temps, sur tous les gouvernements, les obligera à tenir compte, dès la discussion du prochain budget, de la lassitude des peuples à payer l'impôt pour entretenir l'état de paix armée qui entrave leur libre développement économique. »

La section roubaisienne de la Ligue des Droits de l'Homme répond à l'appel du Comité d'entente en organisant une grande conférence le dimanche 12 mai.

Parmi les orateurs dont la section s'est assuré le concours figure le citoyen Lévy-Ullmann, professeur de droit à l'Université de Lille.

Chacun connaît le savoir précis, le talent à la fois élégant et simple, et l'infatigable générosité de ce soldat de l'idée dont la vie est une perpétuelle dépense d'esprit et de cœur.

Le nom seul de Lévy-Ullmann assurerait le succès de la manifestation qui se prépare. Et pourtant d'autres collaborations rehaussent l'éclat et la portée de la réunion. Le public les connaîtra quand les dernières dispositions seront prises.

Dès à présent, que chacun se préoccupe de faire dans son entourage une active propagande en faveur d'une campagne qui ne peut laisser personne indifférent.

H. Nauwelaers CHIRURGIEN DENTISTE, 5, rue du Collège, ROUBAIX. — Extractions sans douleur. Maladies de la bouche. 596.

INFORMATIONS ET COMMUNICATIONS

TIR A LA CARABINE. — Aujourd'hui dimanche 5 mai, ouverture du concours de tir à la carabine à l'école des garçons de la rue d'Oran (quartier de la Vigne). Le stand sera ouvert de 9 heures du matin à 6 heures du soir. Le concours continuera les 9, 12, 19 et 20 mai.

Nombreux prix en espèces et en nature.

SOCIETE « L'EMPLOYE ». — Recette mensuelle aujourd'hui *dimanche 5 mai, de 10 heures* et demie à midi, au local, 1, rue du Grand-Chemin.

MOUVEMENT SOCIAL

SYNDICAT DES DEBARDEURS. — La réunion générale extraordinaire du mois aura lieu aujourd'hui dimanche, à 9 heures du matin,estaminet du Plat d'Or, Grande-Place.

AUX OUVRIERS MARECHAUX FERRANTS. — Nous rappelons à tous les ouvriers maréchaux ferrants de Roubaix, Tourcoing et environs qu'une réunion a lieu aujourd'hui dimanche, à 4 heures de l'après-midi estaminet du Plat d'Or, 9, Grande-Place. Leur devoir est d'assister à cette réunion où seront discutées des questions très importantes.

Cinéma gratis tous les Jr. : Galeries Lilloises

ÉTAT CIVIL

de ROUBAIX du 4 mai 1907

Naissances. — Joséphine Barbe, rue Blanchemaille. — Lucie Cavrois, rue du Manège, 2. — Marguerite Dumoulin, rue Blanchemaille. — Georges Caillewaert, rue Blanchemaille.

Décès. — Marie Vandenbrouck, 42 ans, ménagère, rue Béranger, 23. — Laurent Delaval, 60 ans, cocher, rue Newton, cour Denduyts, 4. — Blanche Vermeulen, 24 ans, ménagère, rue Olivier de Serres, cour Vandamme, 9. — Robert Vanvoorem, 3 ans, rue Marceau, 21. — César Caron, 63 ans, journalier, rue Blanchemaille. — Florimond Montagne, 49 ans, employé aux tramways, rue Blanchemaille. — Eloi Vercruyssen, 14 ans, rue Blanchemaille.

GAZETTE TOURQUENNOISE
BUREAUX : 69, RUE DU CASINO, TOURCOING

Les grèves

CHEZ LES MENUISIERS CHARPENTIERS

Samedi matin, à 10 heures, une délégation de grévistes s'est rendue chez les patrons, dans le but d'obtenir une nouvelle entrevue. La délégation a été fort mal reçue. Les ouvriers ont tenu une réunion l'après-midi à 4 heures. Les délégués ont mis leurs camarades au courant du résultat négatif de leur démarche. L'ordre du jour suivant a été adopté à l'unanimité :

« Les ouvriers charpentiers-menuisiers, voyant la mauvaise volonté des patrons qui traitent de meneurs ceux qui tâchent d'amener une conciliation, et prétendent ne parlementer qu'avec « leurs propres ouvriers, après la reprise du travail », ce qui constitue un moyen détourné de réussir à n'accorder qu'une augmentation insignifiante, décident de continuer la grève jusqu'à satisfaction entière ».

Lundi matin à 9 heures il y aura réunion générale au siège du syndicat, rue de la Paix, 19.

CHEZ LES MÉTALLURGISTES

Aux forges et ateliers du Nord, rue Winoc-Chocquel, 14 ouvriers, qui s'étaient mis en grève vendredi matin ont repris le travail samedi matin après avoir obtenu satisfaction.

DANS LES PEIGNAGES

Au peignage de la Tossée, rue de Roubaix, 200 ouvriers ont repris le travail. La grève touche à sa fin ; 33 ouvriers seulement ne sont pas rentrés à l'atelier.

Chez Jules Lamon, rue du Sentier, 200 peigneurs ont repris le travail

DANS LES FABRIQUES DE TAPIS

Chez Lorthiois Laurent, tous les tireurs de cordeont tous repris le travail samedi matin, aux anciennes conditions. Dans les autres établissements 225 ouvriers restent en grève.

DANS LES FILATURES

Chez Motte frères, filateurs de coton, rue des Puits, trois bâcleurs ont repris le travail aux anciennes conditions. Par contre, chez Flipo Ils aîné, rue du Château, le travail est suspendu. 18 bâcleurs avaient cessé le travail depuis 4 jours de mandant une augmentation de salaire. Leur travail était assuré par des rattacheurs. Il en résultait un surcroît de besogne considérable. Samedi matin les rattacheurs,excédés se plaignirent au patron. Ce dernier se refusa à écouter les justes doléances de ses ouvriers. Il voulut faire « acte d'autorité » et déclara que son usine serait fermée jusqu'à nouvel ordre. De ce fait 29 ouvriers qui n'ont commis aucune faute se trouvent sans travail.

ASSISTANCE OBLIGATOIRE

Conformément à l'article 11 de la loi du 14 juillet 1905, la commission cantonale (Tourcoing Nord-Est) s'est réunie le samedi 4 mai à 2 heures, au Palais de justice, rue de Gand.

Etaient présents : MM. Auriol, juge de paix; Maurice Cordier, délégué du préfet, H. Loridan, conseiller général ; Florent Vief, conseiller d'arrondissement; Phalempin,maire de Leuville; Emile Destombes,délégué des société de secours-mutuels. La commission a examiné les réclamations qui lui avaient été soumises et qui vont être adressées au préfet du Nord.

LA MUTUELLE

Par suite d'un empêchement subit du président M. Binet, la réunion de la société de secours-mutuels « La Mutuelle » qui devait avoir lieu aujourd'hui, est remise à une date ultérieure. La réunion trimestrielle aura lieu dimanche 12 mai à l'heure ordinaire.

LES COURSES

La seconde série de courses sera donnée aujourd'hui à 2 heures à l'Hippodrome du Brun-Pain. De nombreux engagements ont été reçus et si le temps est favorable le succès sera très grand.

DEPART DE GENDARMES

Les gendarmes qui s'étaient rendus à Tourcoing pour renforcer leurs collègues ont regagné leurs casernements respectifs samedi soir à six heures et demie.

A L'AIDE D'UNE ECHELLE

Des malfaiteurs se sont introduits dans la remise de M. Baudouin, entrepreneur de pavage au Blanc-Seau. A l'aide d'une échelle ils escaladèrent le mur de l'établissement de M. Arthur Leperoy, blanchisseur, rue du Blanc-Seau, 25, pénétrèrent dans la cour et dérobèrent un tablier de calandre, deux couvertures et un rideau, le tout d'une valeur de cent francs. Les voleurs opérèrent si silencieusement que personne ne les entendit. Une enquête est ouverte.

UN MALADE

Nous relations hier qu'un inconnu s'était trouvé mal rue de Gand, et avait été transféré à l'Hôpital après avoir reçu les soins du docteur Delegrange. Cet homme, Léopold Deleux, 39 ans sans profession ni domicile fixe était tout simplement ivre-mort.

Il avait été vendredi matin expulsé de Belgique et s'était royalement saoulé pour faire son entrée sur le territoire de la République Française.

Il a quitté l'Hôpital samedi matin.

SUBTILISATION DE BECANE

Un élève du collège du Sacré-Cœur, Hippolyte Scalabre, domicilié rue de Roubaix, avait laissé samedi matin son vélo à la porte de M. Devemy, demeurant rue de Lille, chez qui il s'était rendu pour s'acquitter d'une commission.

Quand le potache sortit, son vélo avait disparu. Des gamins lui déclarèrent qu'ils avaient vu un individu enfourcher la becane et fuir par la rue Desaix.

MEDAILLES DE BRONZE

La société protectrice des animaux vient de décerner des médailles de bronze pour services rendus à la cause qu'elle défend aux agents Emile Leman et Henri Toulemonde, Jules Walel et Pierre Wibaux.

PHARMACIENS DE CARDE

Sont de garde aujourd'hui à partir de midi : MM. Manneville, 6, rue Saint-Jacques ; Bunéhil, 9 bis, rue Winoc-Chocquel ; Lootgréter, 68, rue de Lille.

BUREAU D'ASSISTANCE MEDICALE

Assistance obligatoire (exécution de la loi du 14 juillet 1905).

M. Maurice Cordier, vice-président du bureau d'assistance médicale gratuite informe les intéressés que les mandats de paiement seront à la disposition au siège du bureau de bienfaisance mardi et mercredi matin de neuf heures du matin à midi.

Ils sont invités à se présenter munis de pièces d'identité.

ÉTAT CIVIL

de TOURCOING du 4 mai 1907

Publications de mariages. — Carton Jules, employé, rue d'Anvers, 125, et Verbrugge Marguerite, sans profession, rue de Gand, 260. — Castelain Jean-Baptiste, tisserand, rue de Neuville, 41 et Huysentruyt Berthe, soigneuse, rue Neuve, 29. — Coghaux Arthur, chasseur rue des Usines, 13, et Verriest Eveline, sans profession, rue de Menin, 148. — Delabassée Alfred, magasinier, rue Lavoisier, 21, et Duquesne Berthe, repasseuse, rue Lavoisier, 21. — Delesalle Joseph, domestique, rue de la Lutte, 247 et Mussely Florence, soigneuse, rue de Gand, cour Lesoin. — Derumaux Gustave, carreleur, rue Bossuet, 106, et Dhalluin Marie, couturière, place de l'Est, 19. — Dubois Auguste, plâtrier, rue du Halot, 34 et Delahousse Louise, sans profession, rue du Halot, 30. — Halluin Jean-Baptiste, magasinier, rue de Nancy, 42, et Marillis Victor, magasinier, rue de Nancy, 42, et Marillis Hortense, plotonneuse, rue Kellermann, 1. — Leclercq Charles, rattacheur, rue Bonne Nouvelle, 61, et Samain Irma, doubleuse, rue Colbert, 3. — Lefebvre Paul, apprêteur, rue du Général La Hoche, 9, et Lammertyn Angèle, retordeuse, rue des Girondins, 14. — Lefebvre Jules, rattacheur, rue du Beau-Laurier, 123, et Seynaeve Germaine tisseuse, rue Lavoisier, 30. — Lescroart Emile, tisserand, rue du Tilleul, et Delepart Louise, journalière, rue Saint-Pétersbourg, 211. — Losfeld Jean-Baptiste, homme de peine, rue de Madagascar, 34, et Lybeert Germaine, retordeuse, rue de Bondues, 22. — Marhiem Arthur, dégorneur, rue de Roubaix, 13, et Denry Marie, ménagère, rue des Cinq Voies, cité Cambrésienne, 2. — Prévost Auguste, garçon d'écurie, rue des Champs, 72, et Vandeportal Félicie, dévideuse, rue de Venise, 7. — Vandecasteele Alphonse, tricoteur, rue Dupuytren, cour Vienne, 7, et Varhuegen Louise Rosalie, doubleuse, rue de l'Ermitage, 16. — Vanoverschelde Léon, domestique rue de Roncq, 29, et Lalière Madeleine, ménagère, rue de Renaix, cour Dhalluin, 15. — Wallaert Louis, menuisier, rue de la Cité, 3, et Legonnier Marie, visiteuse de tissus, rue d'Elbeuf, 7.

Décès. — Verrac Barbe, 84 ans, sans profession, rue Saint-Roch, 17. — Petit Fernand, 2 ans, rue Fin de la Guerre, 41. — Nélond Marguerite, 79 ans, sans profession, rue d'Havré, 3. — Schord Simonne, 2 ans, rue Nationale, 122.

Autour de Roubaix-Tourcoing

CROIX

ACCIDENTS DE TRAVAIL. — Cremlynck Pierre, ouvrier, usine Holden, qui a fait une chute, s'est contusionné la hanche et la dernière côte gauches.

— Vergeynst Frédéric, chauffeur, à l'usine à gaz a reçu en glissant un crochet sur l'orteil gauche.

GREVE. — Les ouvriers de la teinturerie de M. Haquet, rue des Ogiers, ont repris le travail vendredi matin.

Ils ont obtenu l'augmentation qu'ils avaient demandée à leur patron.

TENTATIVE D'ESCROQUERIE AU TRESOR CACHE. — M. Broux, propriétaire, rue Kléber, a reçu une lettre de Madrid, lui annonçant la présence d'un prétendu trésor déposé à proximité de sa demeure. Comme toujours, il était invité à faire parvenir une somme d'argent à titre de premiers débours au filou espagnol.

M. Broux, en homme pratique, s'est empressé de remettre sa lettre au commissaire de police.

WATTRELOS

SAISIE DE VIANDE. — Jeudi, M. Demora, inspecteur vétérinaire de Roubaix, a fait une descente chez plusieurs bouchers de Wattrelos. Au cours de ces visites, M. l'inspecteur a fait huit saisies de bêtes tuberculeuses sur lesquelles deux bêtes entières et un quartier de bête.

CONSULTATION DES NOURRISSONS. — La consultation pour les enfants du premier âge aura lieu mardi à dix heures du matin, au local habituel.

MANIFESTATION DU SOUVENIR. — Le comité exécutif du Parti Socialiste (section de Wattrelos), réuni mercredi 30 avril à sept heures du soir, chez le citoyen Briffaut, a décidé d'assister à la manifestation qui aura lieu aujourd'hui dimanche, à Roubaix et engage tous les amis à y prendre part.

LANNOY

SYNDICAT TEXTILE. — La Chambre syndicale ouvrière textile se réunira en assemblée générale trimestrielle aujourd'hui 5 mai, à l'Hôtel de Ville de Lannoy, à deux heures et demie précises.

WASQUEHAL

GREVE DE DEBARDEURS. — Nous recevons la lettre suivante :

« Ayant lu dans votre journal du 3 mai courant que les débardeurs de chez M. Jean-Baptiste Joveneau, avaient obtenu satisfaction, nous tenons, Monsieur, à vous faire rectifier.

Nous avons obtenu dix centimes d'augmentation pour le sable.

Quant au charbon, la compagnie du gaz et du produit chimique Ecken Leroy, n'ayant pas voulu nous donner satisfaction, nous sommes obligés de suspendre le travail jusqu'à complète satisfaction. »

Nous n'avons pas dit que les débardeurs de chez M. Jean-Baptiste Joveneau, avait obtenu satisfaction. Mais nous publions volontiers cette lettre.

LA GREVE DE L'USINE HANNART. — La journée a été des plus calmes comme les précédentes, les grévistes dont le nombre s'est accru par suite de l'entrée dans le mouvement d'une cinquantaine d'ouvriers a semaine bonne n'ont envoyé aucune délégation et se sont contentés de tenir une réunion à l'estaminet Dubled, place de la République.

Le citoyen Achille Lepers, qui arrivait au moment même où, à l'unanimité, la continuation de la grève venait d'être votée, en a pris texte pour démontrer l'utilité du syndicat dans une lutte comme celle que les ouvriers de l'usine Hannart ont à soutenir en ce moment.

Les patrons sont syndiqués, il est donc du devoir des ouvriers de lutter, sans union pas de force sans union pas de lutte efficace, sans union pas d'argent, sans union pas de succès possible. Il est donc nécessaire que les ouvriers s'organisent, se groupent, se syndiquent.

Quand ce sera fait, ils seront victorieux partout.

MOUVAUX

UNE PLAISANTERIE RIDICULE. — Sous ce titre, le « Journal de Roubaix », d'hier, annonce que M. Lecompte Dubar, n'a pas envoyé sa demission à M. le Préfet, malgré l'accusé de réception qui lui a été remis par la Préfecture. Ce sont les Radicaux-Socialistes, qui ont joué cette vilaine farce à son cher conseiller. Une sérieuse enquête est ouverte pour découvrir le coupable. S'il en est ainsi nous souhaitons aussi que le coupable soit connu, on sera peut-être bien surpris. D'après le même journal, le tribunal civil s'est occupé mercredi du cas de M. Lecompte-Dubar et le jugement serait rendu dans la huitaine.

Ajoutons s'il y a près de deux mois que M. le juge de paix de Tourcoing n'a pu se prononcer pour la réinscription de M. Lecompte-Dubar sur les listes électorales parce qu'il n'a subi le sort ni en France ni en Belgique et qu'à sa majorité, il a répudié la qualité de français.

La guérison de la cataracte

Mme Berge, 69, rue de la Seine, à Paris, perdant la vue depuis 8 ans par cataractes aux deux yeux, opérée sans résultat à un œil, vient d'obtenir sa guérison sans opération, grâce au nouveau traitement de l'Institut Oculiste, 15, rue de la Pépinière, Paris. 3919-4

PAS-DE-CALAIS

BREBIERES

TENTATIVE DE VOL. — M. Alexandre Caron, négociant à Brebières, était réveillé mardi dans la nuit par un bruit insolite. Ouvrant aussitôt une fenêtre qui donne dans sa cour, il aperçut deux individus qui essayaient de forcer la porte de son poulailler. Se voyant découverts les cambrioleurs s'empressèrent de détaler au plus vite. Ils n'ont pas été reconnus.

LIGNY-TILLOY

VOL. — Des maraudeurs ayant pénétré à l'aide d'effraction dans la basse-cour de M. P. Duprez, cultivateur, ont enlevé de son poulailler 20 magnifiques poules d'une valeur totale de 60 francs. Naturellement les auteurs sont restés inconnus.

TRIBUNAUX

Tribunal correctionnel de Lille

Audience du 4 mai 1907

La Justice-Janus

La Risette aux patrons, les crocs aigus aux ouvriers. — Hou ! Hou ! les jugeurs ! ! !

Le hasard est un merveilleux metteur en scène et un ironiste supérieur, il nous a réservé pour l'audience de ce jour la plus complète démonstration du fait qu'hier nous avançions, à savoir que l'infaillible balance judiciaire obéit à tous les «coups de pouce» de messieurs les juges.

Laissons parler les faits, ils sont plus éloquents que tous les commentaires et point n'est besoin de décrocher les verges pour flageller ces tendances à l'indulgence extrême pour les uns, à l'impitoyable sévérité pour les autres.

LE PATRON

Le 3 avril, Mlle Lévesque, inspectrice du travail se présentait chez un sieur Lecointe, 31 ans, blanchisseur à Lille, à l'effet de s'assurer du respect de la loi sur la durée du travail. Lecointe était en contravention pour les 7 ouvrières qu'il emploie.

Pris d'une folle rage en se voyant pincé, il accabla des injures les plus ordurières la malheureuse femme que sa fonction exposait à son contact, ajoutant qu'il entendait être le maître chez lui, qu'il se f... des lois qui l'embêtaient et du gouvernement de crapules qui les faisait voter et qu'il allait la f... à la porte à coups de pied dans le c...

L'inspectrice lui déclarait procès-verbal.

Ici se place une scène d'un caractère tel que nous nous étonnons fort que cet homme ait pu comparaître comme prévenu libre.

Mlle Levesque se trouvait à ce moment au milieu de la pièce, Lecointe se plaça devant la porte et empoignant une barre de fer servant à maintenir les volets la brandit au-dessus de la tête de la malheureuse femme.

Les ouvrières, hurlant de terreur se jetèrent entre lui et Mlle Lévesque ; l'inspectrice en profita pour se sauver sans en demander plus.

Lecointe est un récidiviste !!! Des lettres d'excuses qu'il a envoyé à l'inspection du travail attestent qu'il a à plusieurs reprises injurié grossièrement les inspectrices qui venaient chez lui verbaliser, au nom de la liberté d'exploiter et de tuer les autres à son profit, il a injurié, menacé, et commencé à mettre ses menaces à exécution, une femme qui était en la circonstance chargée de veiller à l'application des lois et investie d'une fonction publique, ce fait nous eut valu à vous, à moi, un séjour plus ou moins prolongé dans les prisons de la République..... mais Lecointe est patron.... 7 amendes de 5 francs pour les contraventions, 200 francs pour les faits exceptionnellement graves que nous racontons, c'est bien suffisant

Nous demandons à M. le Ministre du Travail s'il ne va pas faire appel d'un tel jugement et prendre des mesures pour faire respecter les fonctionnaires de son département outragés, menacés dans leur existence, en accomplissant leurs fonctions ? ? ?

L'OUVRIER

J.-Bte Descamps, le gréviste mis en liberté provisoire hier, comparait à son tour.

L'agent Lecercq, de Tourcoing, dépose que : « le 1er mai, vers 5 h. 55 du soir, Descamps se trouvait avec ses camarades devant le tissage Laman, rue du Sentier.

L'équipe de jour qui travaillait sortit. Les grévistes suivirent les ouvriers et Descamps « excita les autres à chanter l'« Internationale ».

« Je marchais à côté de Descamps, dit l'agent, à un moment donné j'appelai du renfort, nous fîmes un barrage. Descamps cria : « passons par l'autre rue, nous les aurons... »

A ce moment je l'empoignais et le conduisis au poste sans qu'il fasse de résistance. »

Sur interpellation du président, l'agent déclare que Descamps a poussé les cris de : « fainéants, traîtres, lâches », à l'adresse des ouvriers non grévistes.

Mais, et l'affaire serait du plus haut comique si la liberté d'un homme n'en dépendait, Me de Lauwereyns, avocat de l'accusé fait remarquer que l'agent n'a nullement, sur le moment, mentionné les injures sur son rapport.

— J'étais trop pressé, répond l'agent.

— Mais le lendemain, quand le commissaire a dressé le procès-verbal contre Descamps vous n'avez pas parlé davantage des injures qui sont le seul fait qui puisse faire condamner Descamps ! ! !

L'agent avec la noble obstination que dans la confrérie on partage avec les «ministres» jure ses grands dieux que Descamps